

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

Le Conseil Municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri Bonnet suite aux conditions sanitaires. Les membres du conseil sont masqués.

Absents : SIBIAL Sandra excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h30, M. Laurent Léger est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie vivement Cédric Rispal et Tom Koundakian de la trésorerie de Bort-les-Orgues pour leur présence au conseil.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité :

– Décide d'entreprendre la tranche ferme des travaux de voirie programmée en 2021 : renforcement VC9 jusqu'au carrefour VC10 et renforcement VC9 vers Pailler et de se prononcer ultérieurement pour la tranche optionnelle concernant le renforcement d'un chemin rural à La Fourcherie. Le Conseil valide la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre de l'entreprise MATTIOZ.

– Autorise le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout type de recours, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale. La présente délégation comprend l'habilitation du Maire à se constituer partie civile au nom de la commune. Elle comprend également l'habilitation donnée au Maire à se faire assister d'un avocat de son choix.

– D'approuver le tableau récapitulatif la proposition définitive d'intervention du Département pour la commune de Sarroux-Saint Julien dans le cadre de la contractualisation pour la période 2021-2023. Les différentes subventions sont détaillées au regard des investissements programmés.

Le conseil municipal examine le budget assainissement :

Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du trésorier et le compte administratif 2020 (hors la présence de Monsieur le Maire). Il vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 et le budget primitif 2021. Monsieur Le Maire rappelle, pour les nouveaux élus, le rééquilibrage à la baisse du mode de calcul et de facturation des abonnés qui a eu lieu en 2017

Le conseil municipal examine ensuite le budget Suc de Rouge :

Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du trésorier et le compte administratif 2020 (hors la présence de Monsieur le Maire). Il vote à l'unanimité le budget primitif 2021.

Enfin, le conseil municipal examine le budget communal :

Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du trésorier et le compte administratif 2020 (hors la présence de Monsieur le Maire). Sont votés à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 et les taux d'imposition 2021. Les taux d'imposition restent identiques à 2020. Le budget primitif 2021 est voté avec une abstention.

Monsieur le Maire fait un point sur le programme d'investissement du tiers lieu et de la voirie. L'inventaire des bâtiments communaux sera poursuivi. Une rencontre est programmée avec un porteur de projet privé pour la réhabilitation de l'ancienne école de Sarroux.

Monsieur le Maire évoque la dynamique des inscriptions à l'école des Alouettes. Il rappelle, pour les nouveaux élus, l'historique de la construction de l'école et réitère ses regrets quant à l'absence d'accord en 2017 sur un projet d'école du plateau.

M. Massias évoque le bilan de RBA notamment ses difficultés financières.

M. le Maire évoque le PLUi et la vigilance nécessaire quant à l'étude du prochain compte rendu des réunions publiques.

Mme Anita Marie prend la parole pour annoncer sa démission suite à un déménagement qui n'était pas prévu lors de l'élection. Monsieur le Maire la remercie vivement pour son implication dans diverses commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40. Vu pour être affiché le 7 avril 2021, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.